



Appel à projet Coup de Pouce 2019
Soutien aux financements privés
FDD Clinatéc

Règlement

1. Préambule

a. Dates clés

- | | |
|--|-------------------|
| - Ouverture de l'appel à projets : | 24 octobre 2018 |
| - Clôture de l'appel à projets : | 30 septembre 2019 |
| - Annonce des projets retenus : | au fil de l'eau |
| - Signature des conventions de projets : | au fil de l'eau |
| - Versement du financement : | au fil de l'eau |

b. Contact

Pour toute information et l'envoi des dossiers : mecenat@clinatéc.fr

c. Modalité de soumission du dossier

Le dossier de candidature pour la soumission des projets scientifiques est constitué du document « Dossier_AAP Coup de Pouce 2019 – Soutien aux financements privés », comprenant un tableau financier.

Ils doivent être soumis en français dans une forme finalisée et complète avant le 30 septembre 2019, à mecenat@clinatéc.fr

Le document fourni ne peut dépasser les pages indiquées selon les trames et mises en pages fournies par le Fonds de Dotation Clinatéc.

Le dépôt d'un dossier de candidature à cet appel à projets entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le porteur de projet.

d. Dotation de l'appel à projet

Pour 2019, la dotation globale de l'Appel à projet Coup de Pouce « Soutien aux financements privés » est de 100 000€ partagée entre les projets lauréats.

Ces projets devront avoir reçu un financement par ailleurs. La présente dotation viendra doubler le financement déjà obtenu, dans la limite de 100 000 €.

La répartition des 100 000€ se fait selon l'ordre de soumission des projets. L'enveloppe disponible restante sur les 100 000€ pouvant ensuite être attribuée au projet suivant, jusqu'à épuisement de l'enveloppe globale.

2. Définition du programme

a. Contexte et objectif

Créé en 2014, le Fonds de Dotation Clinatec a pour objet principal la mise en œuvre de toute action d'intérêt général à but non lucratif, concourant à la promotion des activités de Clinatec notamment celles relatives à l'avancement de la recherche et au développement d'innovations technologiques pour la santé.

Afin de réaliser cet objectif, le Fonds de Dotation reçoit et gère les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés, en vue de les affecter au financement et à la réalisation des activités de Clinatec en contribuant notamment et non exclusivement :

- Aux recherches biomédicales
- Au financement d'équipements nécessaires à ces activités
- Au financement de thèse

Cet appel à projet Coup de Pouce 2019 « Soutien aux financements privés » est lancé par le Fonds de dotation dans le but de réaliser cette mission et de soutenir la recherche au sein de Clinatec.

Pour se porter candidat, le projet doit avoir déjà été évalué par un processus de sélection reconnu et doté par une fondation privée (Michael J. Fox Foundation, Fondation Bettencourt, France Parkinson...). Alors le FDD pourra examiner le dossier dans le but de doubler la somme obtenue, à hauteur de 100 000€ au maximum pour l'ensemble des projets présentés à l'Appel à projet Coup de Pouce 2019.

Une lettre de soutien du Fonds de Dotation peut être jointe au dossier de demande de financement, attestant d'un cofinancement conditionné à l'évaluation positive d'un tiers financeur.

b. Nature de l'aide

Le soutien apporté dans le cadre de cet appel à projets est une aide financière pour la réalisation de recherche biomédicale au sein de Clinatec, réservée à des projets ayant déjà reçu un soutien financier par ailleurs.

c. Catégories des projets

L'appel à projets s'adresse à toute personne travaillant au sein de Clinatec et appartenant à un de ses partenaires (CEA, CHU, Université Grenoble Alpes, Inserm).

Les projets déposés peuvent faire l'objet d'un partenariat (public ou privé).

Les projets présentés devront concerner les thématiques de Clinec (BCI, maladies neurodégénératives, épilepsie, traitement des tumeurs cérébrales), et apporter des technologies au service des patients. Les projets devront utiliser au moins l'un des deux secteurs de Clinec, les secteurs pré clinique ou clinique. Il est possible que l'utilisation du secteur préclinique soit déjà ancienne et précurseur de l'utilisation du secteur clinique.

Les porteurs de projet devront faire état du marché adressable et d'un Business Model décrivant les éventuels brevets, les industriels pouvant être adressés, la durée des tests pré clinique et clinique, la taille du marché et la façon d'y accéder (Licence, Start up, vente de brevet...).

3. Nature des projets attendus

Le financement porte sur la partie 2019 du projet.

Les projets déposés peuvent impliquer des partenaires académiques, cliniques et/ou industriels, y compris hors France. Dans ce cas, ces partenaires devront justifier d'un co-financement et comporter des travaux réalisés en majorité à Clinec. De plus, il est important que les retombées scientifiques et économiques soient significatives pour Clinec.

4. Processus de sélection

a) Processus de sélection

Tout dossier devra arriver avant le 30 septembre 2019. Tout dossier non conforme ou incomplet sera jugé inéligible.

b) Evaluation et sélection des dossiers

Si le projet a été évalué par un processus de sélection reconnu et doté, alors le FDD doublera la somme obtenue à hauteur de 100 000€ au maximum pour l'ensemble des projets présentés au Prix Coup de Pouce 2019 « soutien aux financements privés ».

Les dossiers seront examinés au fil de l'eau chaque mois, par le Conseil d'Administration du Fonds de Dotation Clinec qui statuera sur les lauréats. Une priorité sera donnée aux projets portés en partenariat avec la Michael J. Fox Foundation.

Si un projet retenu souhaite reconduire un financement en 2020, il devra porter candidature à l'appel à projets Edmond J. Safra 2020, selon les procédures en vigueur. Les projets potentiellement retenus seront alors présentés à l'Advisory Board qui se tiendra en janvier 2020 et statuera sur les financements à allouer.

c) Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera disponible sur le site de Clinattec vers le lien suivant <http://www.clinattec.fr/soutenir/fondsdedotation/> ou sur demande par email auprès du Fonds de Dotation Clinattec (mecenat@clinattec.fr).

d) Modalités de financement

a. Conditions de financement

La majorité des recherches financées devront avoir lieu au sein de Clinattec. La subvention est accordée pour une période définie dans la convention. Le financement alloué devra débuter au plus tard le 1^{er} novembre 2019. Le financement sera versé en une fois.

b. Conventionnement

Les projets sélectionnés seront finalisés au niveau administratif et financier en vue de leur conventionnement, dans le respect des Conditions Générales.

c. Suivi des projets

Les projets financés feront l'objet d'un suivi scientifique et financier par le Fonds de Dotation durant leur durée d'exécution et jusqu'à un an après leur fin. Ce suivi comprend :

- Des comptes rendus d'avancement annuel,
- Un relevé des dépenses annuel,
- Un bilan financier en fin de projet,
- Un bilan scientifique en fin de projet,
- Toute difficulté remettant en cause les jalons du projet doit être signalée.

NB : Les bilans financiers et scientifiques de fin de projet doivent être transmis au Fonds de Dotation au plus tard le 31/12/2019. La transmission de ces rapports est une condition sine qua non pour toute nouvelle candidature à un appel à projet du Fonds de Dotation.

d. Communication

Les résultats de la recherche et leur exploitation sont la propriété de Clinattec. Il est attendu de Clinattec et des équipes concernées que le soutien du Fonds de Dotation Clinattec soit mentionné dans toutes les publications et communications.

Les projets financés feront l'objet d'une communication grand public dans le rapport d'activité annuel du Fonds de Dotation Clinattec (acronyme, titre, résumé succinct, visuels, éventuellement montant de l'aide allouée). Les éléments liés à la communication seront fournis par les porteurs de projet qui en accepteront la publication.